

En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 octobre
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Madame GIAMBELLUCO Emeline, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/10/2025

Pour :

Contre :

Abstention :

Présents : Mmes GIAMBELLUCO, CHADELAUD, LE GAL, MAIGNE, RAMA
MM. PROVILLÉ, TALLET, CURNIER, WACHENHEIM
Absents : Mme ROCHE, MM. VAUDON, CHALARD, LACOUR
Pouvoirs : M. CHALARD a donné pouvoir à Mme CHADELAUD
Secrétaire de séance : Sophie LE GAL

2025-037 Adoption du rapport du RPQS 2024 ASSAINISSEMENT

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- ✓ **D'adopter** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **De transmettre** aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **De mettre en ligne** le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **De renseigner** et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 13 novembre 2025

Certifiée exécutoire le : 13 novembre 2025

Reçue en S/Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Accusé de réception en préfecture
087-218703601-20251031-2025DB037-DE
Reçu le 18/11/2025

Mme le Maire,
Emeline GIAMBELLUCO

